



# Vie au Grand Air

DE SAINT-MAUR

S.A.G.11994 - Reconnue d'utilité publique par décret du 12 juillet 1976 - Lauréat Challenge Marcel Oger - Meilleur Club de France 1962 - Subventionné par la Ville de Saint-Maur

**Inscription** VGA section Football Masculin

## Stage de Football

### Octobre 2020

La VGA Football Masculin est très heureuse de proposer :  
un stage de 5 jours.  
pour tous les jeunes **nés entre 2007 et 2015, licenciés ou non.**  
du **19 au 23 octobre 2020**  
de 9H30 à 16H30 au **Stade des Corneilles** Saint-Maur des Fossés  
*Accueil possible dès 8h30 et jusqu'à 17h00 au stade des Corneilles*

## 5 jours de stage pour les passionnés de foot !

Dans la continuité de sa très longue expérience, La VGA Saint-Maur organise pour cette saison 2020/2021 un stage pour les vacances d'octobre 2020. 5 jours de joie pour la passion du foot :  
**du 19 au 23 octobre 2020.**

Les STAGES Ecole de Football de la VGA sont ouverts aux enfants des catégories des **U5 au U13**.  
(Années de naissance : de 2007 à 2015).

Bien entendu, chaque catégorie sera gérée de manière indépendante et les exercices seront adaptés en fonction de l'âge. La formation est notre savoir-faire et au cœur de notre ambition.

**Ne pas oublier de nous fournir une décharge si votre enfant rentre seul « Indispensable » pour respecter notre « rigueur » de suivi de votre enfant (notre priorité également).**

Afin de nous permettre de préparer au mieux ces journées et d'anticiper les différents ateliers, merci de remplir le coupon (au recto du document) et de nous le retourner le plus rapidement possible avec le règlement de **12 euros** (un forfait par jour) X(fois) jours de présence pour les licenciés et **14 euros** (un forfait par jour) X(fois) jours de présence) pour les non licenciés. Attention en cas d'absence le matin ou l'après-midi, ce forfait jour sera appliqué. Le règlement du stage doit accompagner la fiche d'inscription.

**Dans le cadre des contraintes et du respect des règles sanitaires imposées, les repas du midi et gouters ne seront pas assurés (Les enfants devront rentrer chez eux à 12H00 et retour 13H45). Les parents ne pourront pas également entrer dans le stade. Nous tenons à nous en excuser par avance.**

**Attention également : Aucun enfant ne pourra être admis sur ce stage sans la fiche d'inscription complétée/ignée et sans le règlement. Le dossier et le règlement devront être transmis avant le 31/07/2020.**



# Vie au Grand Air

DE SAINT-MAUR

S.A.G.11994 - Reconnue d'utilité publique par décret du 12 juillet 1976 - Lauréat Challenge Marcel Oger - Meilleur Club de France 1962 - Subventionné par la Ville de Saint - Maur

Pour tous les renseignements complémentaires :

**Contacts - Responsable du Stage : Nadir au 06-51-81-37-67**

NOM : ..... Prénom : .....

Important : **En cas d'allergie ALIMENTAIRE signalez le** : .....

## Stage

Lundi 19/10/2020 :	Matin	Après-midi			
Mardi 20/10/2020 :	Matin	Après-midi			
Mercredi 21/10/2020 :	Matin	Après-midi			
Jeudi 22/10/2020 :	Matin	Après-midi			
Vendredi 23/10/2020 :	Matin	Après-midi			

*Rayer les absences*

Horaires du stage : de 9h30 à 16h30 (**Pause déjeuner du midi de 12h00 à 13h45**)  
*Accueil possible dès 8h30 et jusqu'à 17h00 au stade des Corneilles*

[www.footvagmasc.fr](http://www.footvagmasc.fr) : consultez toutes les informations de notre section sportive.

## **AUTORISATION PARENTALE - STAGE VGA ECOLE DE FOOT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : N° ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone domicile : ..... Portable : .....

En qualité de père, mère, tuteur (1) de l'enfant (Nom – Prénom) : .....

Né le ..... déclare autoriser celui-ci :

- 1) A pratiquer le football à la VGA Saint Maur Football Masculin.
  - 2) À utiliser l'image de mon enfant pour son site Internet.
  - 3) À autoriser le club à soigner, faire soigner et hospitaliser l'enfant si nécessaire.
  - 4) À subir une intervention chirurgicale le cas échéant.
- (Les indispensables éléments pour sécuriser vos enfants, notre préoccupation principale)

Je m'engage à ne pas entamer de poursuites ou autres recours envers le club, ses dirigeants et autres accompagnateurs en cas d'un éventuel accident.

Fait à ..... Le .....

Signature des parents (ou tuteur légal)

(1) Rayer la mention inutile